

Aide à domicile

Le conventionnement est présenté comme la troisième voie possible pour la construction des Spasad

Publié le 23/02/15 - 18h14 - HOSPIMEDIA

Le 19 février, fédérations du secteur de l'aide à domicile, secrétariat d'État dédié aux Personnes âgées et représentants des départements participaient au lancement des travaux sur les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad). Le groupe de travail doit permettre la mise en œuvre de l'article 34 du projet de loi Vieillesse qui consacre l'expérimentation des Spasad nouvelle génération, portés par une forte volonté gouvernementale (lire ci-contre). Mais pour cela, un nouveau cahier des charges doit être co-construit et validé par ce même groupe qui se réunira tout au long de l'année 2015.

Pilotée par le cabinet de Laurence Rossignol, la DGCS et la CNSA (1), cette première rencontre a permis de dessiner les contours des futurs Spasad et de cadrer le calendrier de travail. La DGCS va être chargée de la rédaction du cahier des charges et du pilotage des expérimentations avec les conseils généraux et les ARS. La CNSA quant à elle doit élaborer des outils méthodologiques à destination des acteurs de terrain. Une première phase, de janvier à mai 2015, permettra de dresser un état des lieux des difficultés rencontrées et des questions récurrentes, précise Yves Vérolet, délégué général de la fédération Una. Les conclusions de ce diagnostic auront alors vocation à intégrer le cahier des charges. Une phase intermédiaire de juin à décembre devra permettre la finalisation de ce document, enfin, à compter de juin 2016 l'expérimentation des services sera lancée.

Dans l'optique d'un large déploiement, trois modèles d'organisation ont été présentés. Une souplesse dont se félicite Aurore Rochette, déléguée santé et soins chez Adessadomicile. En dehors de la fusion d'un Ssiad et d'un Saad (2) et de la construction d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS), la création d'un Spasad par conventionnement sera possible. Aurore Rochette l'assure, *"l'ouverture de cette troisième voie permettra un plus grand nombre d'entrée dans la dynamique"*.

S'il y a un certain consensus sur l'intérêt du dispositif, le débat a plutôt porté sur le principe même de l'expérimentation, signale **Didier Sapy**, directeur général de la **Fnaqpa**. Cette formule n'apparaît pas forcément comme la plus adaptée, notamment puisque quelque 84 Spasad sont déjà effectifs. Autre interrogation des fédérations qui a trouvé écho auprès du ministère, l'intégration du secteur du handicap. Certains services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) disposent effectivement de places pour les personnes handicapées. Toujours dans l'optique d'une expérimentation la plus large possible, tous les services seront bien associés.

Cécile Rabeux

(1) Laurence Rossignol, secrétaire d'État en charge de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie ; DGCS : Direction générale de la cohésion sociale ; CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

(2) Ssiad : service de soins infirmiers à domicile ; Saad : service d'aide et d'accompagnement à domicile